

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 mars 2015

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz
naturel à Bécancour – Demande de rectification**

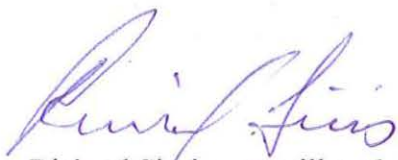
Madame Boutin,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné ci-dessus, je me suis aperçu avoir commis une erreur dans ma réponse à une question de la présidente de la commission, madame Gisèle Grandbois.

Il s'agit de la transcription DT1 de la séance tenue le 9 février 2015 en soirée, plus précisément à la ligne 2180 où j'avance que l'électricité compte pour 50 % de la diète énergétique du Québec. J'aurais dû plutôt mentionner que l'électricité compte pour environ 40 % de la diète énergétique du Québec.

J'apprécierais que vous indiquiez cette précision à la commission.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à la présente et je vous prie de recevoir, Madame Boutin, mes salutations distinguées.



Richard Sirois, conseiller sénior en approvisionnements et en réglementation